

PLUi de La Chapelle-d'Armentières : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 20 mai 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à La Chapelle-d'Armentières (Nord) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 20 mai 2026. Il délimite 64 zones, dont 42 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 20 mai 2026.

- Le PLUi de La Chapelle-d'Armentières s'applique dans sa version du 20 mai 2026.
- Il délimite 64 zones : 42 urbaines (U), 6 à urbaniser (AU), 9 agricoles (A) et 7 naturelles (N).
- Sur les 551 communes du Nord dont nous publions le document, La Chapelle-d'Armentières occupe le rang 175 par le nombre de zones délimitées : 17 zones de plus que la médiane du département (47 zones).
- 221 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à La Chapelle-d'Armentières depuis 2013, pour 618 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Le fichier publié au Géoportail n'est pas le règlement écrit : aucun extrait lu — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	64 zones
Zones urbaines (U)	42 zones
Zones à urbaniser (AU)	6 zones
Zones agricoles (A)	9 zones
Zones naturelles (N)	7 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
Version du	20 mai 2026
Partition GPU	DU_200093201
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200093201/83224918798aeef61798eb3de5f3c1818/200093201_rglement_20260520.pdf
Ce que nous avons pu lire	Le fichier publié au Géoportail n'est pas le règlement écrit : aucun extrait lu

Les risques naturels et technologiques à La Chapelle-d'Armentières

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	17 juillet 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	16 août 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3 % du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLUi, P-LiU, P-SiM, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 20 mai 2026. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/la-chapelle-d-armentieres-59143>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les services d'urbanisme agréés à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de près les règles applicables pendant 18 mois, le site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de La Chapelle-d'Armentières : zonage, règlement et permis de construire (suite)

L'arrêté sur Légifrance

Risques majeurs recensés

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054435561>
Inondation, Séisme, Engins de guerre

6 reconnaissances

1er janvier 2025

Sécheresse

0 plan

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UCA1.1.1, UCA3.1, UCO1.2, UCO2.1, UCO3.1, UCO4.1, UCO4.2, UCO6.1, UCO6.2, UCO7.1, UCO8.1, UCA1.1.1, UCA3.1, UCO1.2, UCO2.1, UCO3.1, UCO4.1, UCO4.2, UCO6.1, UCO6.2, UCO7.1, UCO8.1, UE, UEP, UI, UP, UVD6.1, UVD8.1, UVD8.1.1, UX.7, UZ22

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

59143

59930

Métropole Européenne de Lille

Nord

Hauts-de-France

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

64 zones

64 zones

64 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Bois-Grenier (2,4 km)

Houplines (3,1 km)

Armentières (3,3 km)

Ennetières-en-Weppes (3,5 km)

Prémesques (3,8 km)

Radinghem-en-Weppes (3,8 km)

Erquinghem-Lys (3,9 km)

Capinghem (5,2 km)

Le Maisnil (5,2 km)

Pérenchies (5,3 km)

Escobecques (5,4 km)

Englos (6,0 km)

Frelinghien (6,1 km)

Fromelles (6,5 km)

28 zones

52 zones

43 zones

73 zones

43 zones

28 zones

39 zones

30 zones

16 zones

37 zones

23 zones

36 zones

36 zones

32 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN - ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/la-chapelle-d-armentieres-59143>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de La Chapelle-d'Armentières : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Erquinghem-le-Sec (6,5 km)	20 zones
Beaucamps-Ligny (6,9 km)	39 zones
Lompret (7,1 km)	37 zones
Hallennes-lez-Haubourdin (7,1 km)	62 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/la-chapelle-d-armentieres-59143>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.